

## 2.1 Les premiers acquis de la réforme du lycée

### L'ESSENTIEL

- Mise en œuvre à la rentrée 2010, la réforme du lycée général et technologique a pour objectif la réussite de chaque élève à travers la personnalisation du parcours scolaire. Elle propose une spécialisation progressive, une réflexion sur les choix d'orientation et la mise en place d'un important dispositif d'accompagnement.
- Depuis la rentrée 2009, la nouvelle voie professionnelle vise à diminuer le taux de jeunes quittant prématurément l'école sans diplôme et à élever le niveau de qualification.

### ➤ La seconde générale et technologique en 2010-2011

La réforme de la classe de seconde constitue la première étape de la réforme du lycée. Parmi ses principales innovations, deux enseignements d'exploration, d'une heure trente par semaine chacun, ont été instaurés. La réforme vise également à donner aux lycées une plus grande autonomie.

#### Découvrir de nouveaux domaines d'étude grâce aux enseignements d'exploration

L'introduction de deux enseignements d'exploration a permis aux élèves de découvrir de nouveaux champs de connaissances, notamment pour étayer leurs choix d'orientation.

- L'un des deux enseignements d'exploration concerne le domaine de l'économie avec, au choix, « sciences économiques et sociales » (SES) ou « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG).
- Pour la première fois dans le paysage scolaire, certains enseignements d'exploration impliquent plusieurs disciplines.
- 31 % des élèves ont opté pour les « méthodes et pratiques scientifiques » et 15 % pour « littérature et société ».
- Suivre un enseignement technologique est plus facile et accessible : plus d'1/3 des lycées proposent un cours de sciences de l'ingénieur ou de sciences et laboratoire ; plus d'1/4, l'enseignement de création et d'innovation technologique ; et dans un peu moins d'un lycée sur cinq, les élèves peuvent suivre l'enseignement de biotechnologies ; 1 % des élèves ont également opté pour une LV3, une langue ancienne ou un enseignement artistique. Pour compléter leur offre de formation, certains lycées ont mutualisé leurs ressources en proposant des enseignements d'exploration communs.

### Les enseignements d'exploration appréciés par les élèves

Le suivi de la réforme des lycées généraux et technologiques révèle deux améliorations majeures grâce aux enseignements d'exploration :

- leur offre, tout en étant plus large, est nettement différenciée en fonction des profils des lycées (enseignements technologiques, artistiques et linguistiques) ;
- les élèves montrent de l'intérêt pour ces enseignements, notamment pour les plus nouveaux.

*Source : rapport de l'IGEN/IGAENR, février 2011.*

### Accompagnement personnalisé : plus de soutien et une meilleure orientation

Deux heures d'accompagnement personnalisé par semaine sont intégrées à l'emploi du temps de tous les élèves. **Cette nouvelle modalité pédagogique** répond aux besoins des élèves en soutien, en approfondissement ou en aide à l'orientation. Ceux qui en ressentent le besoin peuvent aussi suivre des **stages de remise à niveau** ou bénéficier d'un **tutorat**.

En 2010-2011, la moitié de l'accompagnement personnalisé a été consacrée au **soutien**, l'autre moitié, à l'**approfondissement** ou aux activités liées à l'**orientation**.

### Une forte implication des acteurs du système éducatif

Le suivi de la réforme des lycées généraux et technologiques permet de constater que l'accompagnement personnalisé bénéficie :

- d'une forte mobilisation des équipes pédagogiques et éducatives et de leur capacité d'innovation ;
- d'une implication croissante des conseils pédagogiques ;
- du rôle grandissant et renouvelé des professeurs principaux ;
- de la mobilisation des équipes de direction pour accorder les moyens organisationnels et logistiques nécessaires à la réussite de l'accompagnement personnalisé.

*Source : rapport de l'IGEN/IGAENR, février 2011.*

### Une nouvelle marge d'autonomie pour les établissements

Pour chaque classe de seconde, les établissements disposent de dix heures trente d'heures/professeur globalisées, pour créer des groupes à effectif variable quand cela est nécessaire. Les **conseils pédagogiques** se sont emparés de cette responsabilité.



## La réforme de la voie professionnelle

La nouvelle voie professionnelle propose, depuis la rentrée 2009, un cursus de baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième, soit par voie scolaire, soit en apprentissage. La nouvelle seconde professionnelle a été mise en place en 2009, la classe de première en 2010 et la terminale professionnelle en 2011.

La réforme de la voie professionnelle poursuit deux objectifs :

- permettre à chacun d'accéder à un premier niveau de qualification et réduire le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans diplôme ;
- augmenter le niveau de qualification et le nombre de bacheliers professionnels.

### Une meilleure qualification grâce à des parcours plus fluides

**Les élèves sont plus nombreux à choisir un cursus de baccalauréat professionnel** : ils étaient 517 274 élèves à la rentrée 2010, contre 416 816 en 2009, soit près de 24 % d'augmentation. La rénovation a aussi permis de développer les **passerelles entre les cursus** de la voie professionnelle. Plus d'élèves choisissent par exemple de poursuivre en baccalauréat professionnel après avoir obtenu leur CAP (16,1 % en 2010, contre 0,2 % en 2008).

La réforme contribue à **élever le niveau de qualification** :

- À la rentrée 2010, près de 75 % des élèves de l'enseignement professionnel visaient un baccalauréat professionnel ; en 2008, 38 % seulement étaient inscrits dans les cycles du baccalauréat professionnel.
- Avec l'arrivée de la première cohorte des élèves du cursus en trois ans, le nombre de candidats au baccalauréat professionnel de la session 2011 s'est accru de plus de 35 %, conduisant à une augmentation de 37 000 bacheliers, soit 31 % de plus qu'en 2010.

### Des choix plus sécurisés

**L'accompagnement personnalisé**, qui constitue une mesure majeure de la rénovation, a permis d'apporter des réponses adaptées aux besoins des élèves. Il représente 210 heures sur le cursus.

Les élèves passent dorénavant un diplôme intermédiaire de niveau V (certificat d'aptitude professionnelle-CAP, ou brevet d'enseignement professionnel rénové-BEP) en cours de cursus du baccalauréat professionnel. Cette certification est facultative pour les apprentis.

La réforme a aussi contribué à réduire le nombre d'élèves quittant le système scolaire sans qualification. C'est particulièrement vrai pour les élèves venant de SEGPA :

- 51,4 % d'entre eux ont préparé un CAP en 2010, contre 42,7 % en 2007 ;
- près de 50 % sortaient sans diplôme en 2008, ils sont 45,9 % en 2010.